

# COMBAT RÉPUBLICAIN

Numéro 37

Bulletin d'information de la **CNGR**  
Coordination Nationale de la **Gauche Républicaine**

## A SAVOIR

### CATASTROPHES NATURELLES.

*Les récentes catastrophes naturelles – tsunami dans l'océan Indien, ouragans dans le golfe du Mexique et tremblement de terre au Pakistan – ont atteint une ampleur telle que le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a lancé un appel de fonds de 4, 7 milliards de dollars pour venir en aide aux sinistrés. L'ONU doit faire face à 26 crises humanitaires frappant près de 31 millions de personnes. Kofi Annan a expliqué que la somme demandée par les Nations Unies était « inférieure à ce que le monde dépense en 48 heures pour s'armer ».*

### CONCURRENCE FAUSSEE.

*Le Conseil de la concurrence a condamné Orange, SFR et Bouygues à payer une amende de 534 millions d'euros pour « entente ayant restreint le jeu de la concurrence sur le marché ». De son côté, l'Union Française des Consommateurs – Que Choisir estime à 1, 2 milliard d'euros le préjudice subi par les clients des trois opérateurs de téléphonie mobile. Quand on pense que le « traité constitutionnel » de l'UE vantait la « concurrence libre et non faussée » alors que les grands groupes capitalistes ne se sont jamais gênés pour déterminer ensemble leurs politiques de prix et de distribution...*

### LES VOLS DE LA CIA.

*En tournée dans plusieurs pays d'Europe, Condoleezza Rice aura à s'expliquer sur l'affaire des prisons secrètes de la CIA et les vols clandestins pour y acheminer les détenus accusés de terrorisme par les autorités américaines. On estime que 437 de ces vols clandestins auraient transité par l'Allemagne et 210 par la Grande Bretagne. Combien par la France ? Il est en tout cas difficile de croire que les gouvernements européens n'aient rien su des agissements de services américains.*

## EDITO : LA LAÏCITE EST UN COMBAT PERMANENT

Curieux centenaire... Un républicain naïf aurait pu s'attendre à ce que la loi de séparation des églises et de l'Etat, votée le 9 décembre 1905, fût commémorée, sinon en grandes pompes, du moins avec éclat. Or il n'en est rien. Chirac et le gouvernement observent un silence assourdissant. En guise de défense et illustration de la laïcité, le service public de télévision a programmé un téléfilm à des horaires qui rendent problématique sa vision par un grand nombre de spectateurs ; notre parti a protesté par lettre auprès du CSA (voir Combat Républicain numéro 36).

Dimanche 10 décembre, une manifestation nationale des laïques a lieu à Paris, à l'appel de nombreuses organisations dont la Gauche Républicaine. Mais ni le PS, ni le PCF, ni les Verts ne se sont joints à cet appel, alors que le combat laïque a historiquement été un puissant motif de rassemblement et de mobilisation pour la gauche française.

Hélas, les pressions « différentialistes », voire communautaristes sont de plus en plus fortes dans notre pays. Au point que Sarkozy a fait de la révision de la loi de 1905 l'un des points de son programme, puisqu'à l'en croire « le modèle français » - lire : la République – a fait faillite. Mais au sein de la gauche elle-même, le « droit à la différence » est souvent compris comme une différence des droits, justifiée par l'appartenance à telle ou telle minorité. C'est ainsi que certains ont soutenu le port du voile dans les écoles – au nom de ce soi-disant « droit à la différence » - sans craindre de s'allier pour l'occasion avec les courants les plus obscurantistes de l'islam.

La laïcité n'est donc jamais acquise. Elle est le fruit d'un combat permanent, d'autant qu'elle souffre des concessions faites autrefois au cléricisme et qui n'ont plus de raisons d'être aujourd'hui. C'est notamment le cas du concordat en Alsace et en Moselle ainsi que de la présence d'aumôneries dans les établissements scolaires. Les laïques exigent que soit mis fin à ces situations, d'autant qu'elles portent atteinte au principe d'égalité en privilégiant certaines religions. D'une façon ou d'une autre – le débat est ouvert – il faudra d'ailleurs soumettre au même traitement tous les lieux de culte, afin qu'aucune expression religieuse ne soit discriminée.

Garantie de la liberté de conscience et de l'égalité entre citoyens, la laïcité est également la condition incontournable à l'émancipation des femmes. Le combat féministe, s'il n'est pas en même temps un combat laïque, rate sa cible. En témoignent, a contrario, les millions de femmes qui, de par le monde, sont victimes de violences, de traitements dégradants et de discriminations au nom d'un credo religieux.

Parce qu'elle est au coeur de la République, la laïcité est un principe sur lequel on ne saurait transiger. C'est ce que nous exprimerons avec force dimanche 10 décembre, comme nous le ferons lors des prochaines luttes électorales, car la laïcité, loin d'être une vieille lune, est le seul avenir rationnel pour les sociétés humaines.

## MANIFESTATION NATIONALE DES LAÏQUES A PARIS

Samedi 10 décembre, place de la République, 14 h 30

A l'appel de nombreuses organisations dont la Fédération Nationale de la Libre Pensée, l'Union des Familles Laïques, la Gauche Républicaine, le Parti Radical de Gauche, le Parti des Travailleurs, Pour la République Sociale, etc...

### HUMEUR:

Les principes fondamentaux de la laïcité, extrait d'une conférence de Henri Pena-Ruiz, philosophe et écrivain (réunion « Laïcité contre Pensée Unique », 2004).

La laïcité n'est pas un principe négatif, hostile aux religions. Par contre, elle s'oppose au cléricalisme. Victor Hugo dans son discours à l'Assemblée Nationale contre la loi Falloux en 1850 opposait la religion comme démarche spirituelle au « parti clérical ». En 1905, compte tenu des résistances de l'église catholique à voir son pouvoir diminuer, la lutte anti-cléricale était nécessaire pour faire aboutir un idéal positif. De nombreux catholiques ont approuvé la loi de séparation de l'Etat et des religions, qui remettait les religions à leur vraie place.

La laïcité est un idéal positif. C'est l'idéal de la construction d'un monde commun à tous les hommes, d'une société juste pour tous, d'un espace commun de réflexion et de dialogue, ce que permet la raison. « Laïc » vient du grec « laos » qui désigne l'ensemble du peuple. Il s'agit de réaliser l'unité du peuple au-delà des différences de croyance. L'athéisme officiel qui fut celui de l'URSS est contraire à la laïcité. Quant au Livre Noir du Cléricalisme qui reste à écrire (croisades, « Sainte »-Inquisition, etc...), il serait injuste d'en faire un Livre Noir du Christianisme.

Parmi les obstacles à une société juste pour tous et à la laïcité, il faut citer les injustices sociales et les « identités collectives », exclusives, qui risquent de diviser les Etats en mosaïques de particularismes en concurrence. La séparation de l'Etat et des religions a pour but de délier des domaines qui doivent être indépendants. (...)

La laïcité repose sur trois principes fondamentaux : la liberté de conscience, l'égalité et la fraternité.

La liberté de conscience ne doit pas être confondue avec la tolérance, qui émane d'une autorité et est révocable. Ainsi, l'Edit de Nantes était un édit « de tolérance », qui fut révoqué, et non une loi de laïcité. Il définissait la religion catholique comme dominante et autorisait la religion protestante dans certaines villes, avec de multiples restrictions. Or la tolérance ne peut fonder le droit.

Les Droits de l'Homme posent le principe de la dignité humaine qui implique une liberté radicale de conscience, qui n'a à être concédée par personne. A l'ambiguïté de la tolérance s'oppose la radicalité de la

liberté de conscience.

L'égalité des croyants de toutes religions et des non-croyants est le second principe ; Il exclut la notion de religion officielle forcément dominante, comme c'est le cas au Danemark par exemple, où les catholiques sont les premiers défenseurs de la laïcité !

Faut-il rappeler que l'église catholique s'est longtemps élevé contre la laïcité et les Droits de l'Homme, « négation du péché originel » (Mgr Freppel vers 1900) et que Jean-Paul II entendait béatifier Pie IX, auteur du Syllabus (1864), annexe d'une encyclique condamnant la liberté de conscience comme « impie » !

La laïcité affirmée dans les Constitutions de 1946 et 1958 (qui donnent à la loi de 1905 une valeur constitutionnelle) est souvent présentée comme une exception installée dans un contexte historique particulier et comme une survivance à éliminer. D'une part, il est malhonnête de rattacher un principe universaliste (lié aux Droits de l'Homme) aux circonstances qui l'ont vu poser ; et d'autre part, cette prétendue « exception » intéresse nombre de pays tels que le Portugal, la Belgique où naissent des mouvements laïques s'inspirant du modèle français. La Suède vient de mettre en vigueur une loi de séparation de l'Etat et de l'église luthérienne, naguère officielle.

Le troisième principe de la laïcité est la fraternité républicaine, qui consiste à mettre en avant ce qui unit et non ce qui divise. Il s'agit de délier pour unir, c'est-à-dire de former une communauté d'hommes libres, libérés de leurs origines communautaires ou religieuses, libres dans leurs choix de croyances et de styles de vie.

La laïcité retrouve donc la devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité. Ce n'est pas un cadre juridique vide. C'est un idéal positif.

Le discours convenu et intéressé sur la « perte du sens » dont serait responsable la laïcité est particulièrement malhonnête. Il a pour but non avoué mais clair de réintroduire les religions dans l'espace public. La laïcité n'est pas une option spirituelle parmi d'autres : elle est la condition nécessaire de la coexistence égalitaire de toutes les religions et de la « non-croyance », qui, de fait, dans nos pays occidentaux, est la conception dominante.